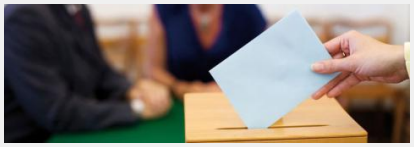
Deux Vallées
Communauté de Communes

ELECTIONS INTERCOMMUNALES 2020



Le premier tour de l'élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires aura lieu le dimanche 15 mars 2020 et le second tour le dimanche 22 mars 2020. Les élus choisis vous représenteront ensuite durant six ans.

Découvrez le dossier en cliquant ICI

En cas d'empêchement, vous pouvez choisir un autre électeur pour voter à votre place. Il vous faut choisir une personne inscrite dans la même commune. Pour cela, il faut établir une procuration - elle est gratuite. Vous avez deux possibilités pour en faire la demande :

- vous rendre en gendarmerie
- faire la démarche par internet sur : **vosdroits.service-public.fr**